

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DICOM 25 Lancement du marché article 30 relatif à l'Organisation des Voeux 2013 du Maire de Paris aux agents de la Ville au Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB).

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et la procédure de passation du marché relatif à l'Organisation des Voeux 2013 du Maire de Paris aux agents de la Ville au Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB) en application de l'article 30 du Code des marchés publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation du marché relatif à l'Organisation des Voeux 2013 du Maire de Paris aux agents de la Ville au Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB).

Article 2 : Sont approuvées les modalités de passation dudit marché, selon la procédure prévue à l'article 30 du code des marchés publics.

Article 3 : Sont approuvés l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de consultation, relatifs à ce marché, joints à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2013, au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011 - fonction 023 - compte nature 611.